

----- Message transféré -----

**Sujet :** [INTERNET] enquête publique : exploitation de la carrière de l'Orchère

**Date :** Fri, 15 Oct 2021 13:34:42 +0200

**De :**

**Pour :** pref-enqpub-orcheremeac@maine-et-loire.gouv.fr <pref-enqpub-orcheremeac@maine-et-loire.gouv.fr>

Madame la Commissaire enquêtrice, Monsieur le Préfet,

je suis habitante de Chaudfonds sur Layon et je déplore le projet de réexploitation de la carrière de l'Orchère

qui bien évidemment apporterait des nuisances variées aux riverains (poussières, bruits, passages de camions, dévaluation immobilière...)

mais, **j'attire particulièrement votre attention sur l'in vraisemblance du projet en 2021 vis-à-vis de l'urgence climatique :**

- en effet l'engagement des états européens, dont la France fait partie, à diminuer les émissions de gaz à effet de serre serait lourdement impacté

(Plan Climat, Air, Energie des territoires), alors qu'une carrière émet une quantité considérable de CO2 (puisage, dynamitage, extraction, concassage, transport...);

- en effet, la MEAC filiale française du groupe suisse OMYA, qui possède déjà de nombreuses carrières en France, a été condamnée et taxée par les douanes pour « activités polluantes » sur 2 d'entre elles (Ma ville, Ouest-France 20/09/2019);

- en effet, MEAC/OMYA exporte en Belgique, Allemagne, Suisse et Italie à l'aide de camions semi-remorques de 45T;

- en effet, puiser l'eau de la carrière de l'Orchère (85 m<sup>3</sup>/heure) alors qu'une source alimente l'actuel plan d'eau formé grâce au stoppage de l'activité est une aberration dans une région qui est régulièrement menacée de sécheresse et que l'eau pure pompée finira via un ruisseau dans le Layon qui est tristement la rivière la plus polluée de France;

- en effet, parce que ce pompage affaiblit considérablement la source califontaine chaude (qui donne son nom au village Calidus Fons depuis 1244) et qu'il risque à terme de la faire disparaître complètement;

- en effet, parce que la vie des habitants du territoire est menacée par la circulation des camions de 45t qui mettrait en péril l'effort des collectivités et des habitants pour privilégier les circulations douces...

Mais aussi, actualité du 14/10/2021 :

**Pour la première fois, l'Etat français est sommé par la justice de réparer les dommages à l'environnement** causés par son inaction climatique, d'ici au 31 décembre 2022. Reconnu responsable d'avoir aggravé le dérèglement climatique par son inertie et de ne pas avoir respecté ses engagements, l'Etat n'a plus d'autre choix que d'agir.

La décision de rouvrir la carrière de l'Orchère, aujourd'hui, avec les informations dont nous disposons, ressemble une aberration écologique et humaine et en complet désaccord avec la lutte contre le réchauffement climatique.

En espérant que vous prendrez la bonne décision de ne pas autoriser la réouverture de la carrière de l'Orchère, recevez, Madame la Commissaire enquêtrice et Monsieur le Préfet, mes respectueuses et républicaines salutations.